

**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation  
**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation  
**Band:** 59 (1955)

**Vereinsnachrichten:** Rapport des vérificateurs

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Rapport des vérificateurs

Eu égard au mandat conféré par la dernière assemblée générale annuelle à la section de Delémont, les soussignés ont procédé ce jour à la vérification des comptes présentés par M. Ali Rebetez, professeur et président central de l'Emulation.

Nous avons contrôlé toutes les pièces de caisse, le compte de chèques postaux et les comptes en banques. Toutes les pièces justificatives ont été produites et le tout a été trouvé en ordre.

Le solde en compte de chèques postaux au 29 février 1956 est justifié par le bulletin postal. Les avoirs en banque concordent avec les soldes qui figurent sur les différents carnets d'épargne.

Nous reconnaissons la parfaite tenue de toute la comptabilité et tout en remerciant vivement M. Ali Rebetez, nous proposons à l'assemblée générale de ce jour d'adopter les comptes tels qu'ils sont présentés et de donner décharge aux organes responsables.

Porrentruy, le 29 mai 1956.

Au nom de la section delémontaine de l'Emulation :

Le président,  
*André Rais*

Le caissier,  
*Roland Corfu*